



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:
Bid Receiving/Réception des soumissions**

RCMP/GRC
Robyn Dagg
Procurement and Contracting Services, M1,
Mailstop #15
73 Leikin Drive
Ottawa, ON K1A 0R2

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet Conception d'un cours de formation personnalisé sur la négociation raisonnée et prestation de la formation		Date 9 avril, 2018
Solicitation No. – N° de l'invitation 201800597		Amendment No. – N° de la modification 005
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201800597		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2:00PM	EDT (Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée l'Est)
On / le :	30 avril, 2018	
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein/ Voir aux présentes	Duty – Droits See herein/ Voir aux présentes
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Robyn Dagg		
Telephone No. – No. de téléphone 613-843-3872		Facsimile No. – No. de télécopieur 613-825-0082
Delivery Required – Livraison exigée See herein/ Voir aux présentes		Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



Questions et réponses – Série 5

Q1. Devons-nous présenter une soumission en dollars canadiens?

R1. Le prix de la soumission n'a pas besoin d'être en dollars canadiens. Cependant, conformément à la section 4.1.2 de la partie 4 de la Demande de propositions, le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens. Si les soumissions ne sont pas présentées en dollars canadiens, le taux de change applicable de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisé pour convertir la somme proposée en dollars canadiens.

Q2. Existe-t-il des lignes directrices sur les fluctuations monétaires pour la durée du contrat ?

R2. La partie 3, section 3.1.1 de la Demande de propositions comprend la clause C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change, qui stipule ce qui suit : « La demande de soumissions ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection relative à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable. »